

lement, par la force, les menaces ou par d'autres moyens, empêche ou cherche à empêcher"—maintenant une personne peut faire cela par la persuasion. Elle peut corrompre un employé ou le convaincre qu'il trouvera un emploi plus profitable ailleurs, et un magistrat qui interpréterait cette loi pourrait prétendre que cette personne est soumise à sa juridiction. Il me semble qu'il n'est pas suffisant qu'on empêche de travailler, mais qu'il faut qu'on emploie l'intimidation ou la violence pour commettre une offense qui justifierait l'adoption de procédures criminelles. Je ne discuterai pas tous les changements qu'on a faits, mais je crois que l'honorable ministre n'a pas réussi à démontrer que la loi du pays est défectueuse comme loi criminelle et que ces changements sont nécessaires.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée et le débat ajourné.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose l'ajournement de la Chambre.

Le motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à six heures p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 21 juin 1887.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRES :

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

M. CHALTON : A-t-on l'intention de demander que le rapport du comité de *Débats* soit pris en considération aujourd'hui ou demain ?

M. DESJARDINS : Je ne puis faire aucune motion maintenant sans le consentement de la Chambre.

M. MILLS (Bothwell) : Le rapport n'indique pas quelle preuve on a recueillie. Des rumeurs sont venues jusqu'à nous en cette Chambre et l'on m'a rapporté qu'il n'y a aucun sujet de plainte dont l'Orateur ou qui que ce soit puisse prendre connaissance. Si la Chambre est disposée à établir une règle—et je ne dis pas que cela ne serait pas convenable—alors il y aura quelque chose dont les intéressés pourront prendre connaissance, mais jusqu'à présent d'après ce que je connais, il n'y a aucune règle et aucune règle n'a été violée.

M. L'ORATEUR : Ce n'est pas le temps de discuter la question.

M. MILLS (Bothwell) : Je comprends qu'il n'y a rien de révélé dans le rapport et qu'il ne donne aucun renseignement sur la question.

M. L'ORATEUR : Lorsque l'on fera une motion demandant l'adoption du rapport, on pourra alors discuter la question.

DIVORCE DE SUSAN ASH.

M. SMALL : Je propose que le bill (n° 135) pour venir au secours de Suzan Ash (rapporté du Sénat) soit placé sur l'ordre du jour pour subir sa troisième lecture.

M. DAVIES : Quant à moi personnellement, je ne consentirai pas à cela à moins que l'honorable député n'accepte l'amendement qui a été proposé déjà.

M. SMALL : Cela dépend de ce que diront les avocats de la requérante. Quant à moi je n'y ai aucune objection, mais

M. MILLS (Bothwell)

on ne peut faire aucune objection à cette motion qui est conforme aux règles de la Chambre.

La motion est adoptée sur division.

RAPPORT DU COMITÉ DES IMPRESSIONS.

M. DESJARDINS : Je proposerai, s'il n'y a aucune objection, que le rapport du comité conjoint des impressions soit adopté. Cela n'est qu'une question de forme.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je crois que mon honorable ami fera aussi bien de le laisser sur le programme pour demain ; il pourra faire sa motion demain.

PRIVILÈGE—DÉBATS.

M. WATSON : Avant que l'on passe à l'ordre du jour, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un télégramme envoyé d'Ottawa au *Sun* de Winnipeg et intitulé "Les troubles de M. Scarth" et qui se lit comme suit :

Ce matin M. Scarth a fait comparaître un des sténographes des *Débats* devant le comité des débats, afin de découvrir si l'on a falsifié les notes du rapport du débat relatif au désaveu lorsque M. Scarth nia ce que M. Watson avait dit concernant un télégramme de sir John. M. Scarth persista à dire qu'il y avait une erreur et une erreur très désagréable dans le rapport. Il répéta que ce qu'il avait nié est exactement ce que j'ai télégraphié au *Sun* quelques jours après. Il dit qu'il avait d'aussi bonnes oreilles que les gens des *Débats* et que plusieurs de ses amis des deux côtés de la Chambre avaient compris la même chose que lui. Un certain nombre de membres du comité donnèrent des explications—

M. L'ORATEUR : L'honorable député voudra bien faire connaître maintenant quelle est sa question de privilège, parce qu'il est évident pour tout le monde qu'on ne doit pas lire des articles de journaux ici excepté si la Chambre est d'avis qu'ils constituent une question de privilège. Cette question doit d'abord être exposée à la Chambre qui dira ensuite si c'est une question de privilège ou non.

M. WATSON : La question de privilège a rapport à des assertions faites dans un discours qui a été prononcé en cette Chambre dans le cours du débat sur la question du désaveu. J'ai presque fini de citer—

et M. Scarth consentit à accepter le rapport.

M. L'ORATEUR : L'honorable député n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé de dire quelle est la question de privilège. S'il veut simplement dire que ce qui est contenu dans ce journal corrobore son assertion, cela ne peut être permis. S'il veut prétendre que ce journal a dit certaines choses qui, dans son opinion constituent une violation de ses privilèges comme membre de cette Chambre, je lui permettrai de continuer, mais dans ce cas, seulement.

M. WATSON : Je prétends que ce qui a été dit en cette Chambre est de nature à me déprécier et à discréditer mes paroles en cette Chambre. Je crois que j'ai le droit de dire, comme question de privilège, que les assertions que l'on répand au sujet de mon discours sur la question du désaveu dénaturent ce qui s'est passé en cette Chambre. L'article que je viens de lire laisse à entendre au public que le comité des *Débats* a donné des explications pour satisfaire l'honorable député de Winnipeg (M. Scarth) et qu'il y a peut-être eu une erreur dans le rapport de mon discours sur la question du désaveu, tel que publié par les *Débats*. La dénégation mentionnée ici par l'honorable député de Winnipeg, quand il dit qu'il s'est levé en cette Chambre pour nier l'exactitude de mon affirmation n'a pas du tout rapport à mon discours. L'honorable député a soulevé une question de privilège, le 30 mai, au sujet d'un article publié par le *Globe*, mais pas du tout au sujet des *Débats*. Je me lève aujourd'hui dans le but de déclarer à la Chambre que les assertions que j'ai faites dans le débat sur la question du désaveu et qui ont donné lieu à une protestation de la part de l'honorable député, sont rapportées exactement. Je ne désire pas que l'on ajoute ou que l'on retranche quelque chose à ce